

ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE MORSANG SUR ORGE

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2025 2026

A COMPLETER EN MAJUSCULE

Mme ☐ M ☐ Nom : Prénom :

Nom de naissance pour établir votre licence fédérale :

Date de naissance : / / N° de licence GV si réinscription :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Personne à contacter en cas d'urgence : Téléphone :

Cotisation non remboursable (licence fédérale incluse 32,50 €)

GYMNASTIQUE, DANSE et YOGA 153,00 € ☐

+ Complément **PILATE** pour une heure hebdomadaire ; noter 1 pour le 1er vœu et 2 pour le second.

Lundi 9h45 ☐ Lundi 10h45 ☐ Mardi 11h ☐ Mercredi 19h30 ☐ Vendredi 11h ☐ + 20,00 € ☐

Indiquez vos vœux d'horaire sur la fiche d'adhésion par 1 pour le 1er vœu , 2 pour le second vœu.

Les groupes sont complets ; les nouvelles inscriptions sont mises en liste d'attente ; établir un chèque séparé.

+ Complément **MARCHE NORDIQUE** + 50,00 € ☐

Le groupe est complet ; les nouvelles inscriptions sont mises en liste d'attente ; établir un chèque séparé.

JEUNE moins de 25 ans au 1^{er} septembre 2025. Joindre l'autorisation parentale pour les mineurs. 113,00 € ☐

APA « Activité physique adaptée » Joindre une ordonnance médicale établie en 2025 ; en page 5 113,00 € ☐

COURIR SPORT SANTE 188,00 € ☐

Déduire la licence si vous êtes licencié(e) dans un autre club «GV » ; transmettre une copie.

Le groupe est complet ; liste d'attente ; contacter l'animatrice Stéphanie IRACI : 06 89 37 29 46.

TOTAL :

REGLEMENT par chèque, espèces ou chèques et coupons ANCV. Les coupons UpSport ne sont pas acceptés.

Il est possible d'échelonner en 3 chèques maximum à l'ordre de « G.V. Morsang » avec un minimum de 65 € pour le premier.

Indiquer au dos des chèques et coupons le nom de l'adhérent(e) s'il diffère du nom du titulaire.

Indiquer ci-dessous la somme réglée par mode de règlement.

Chèques : n° 1 : _____ € n° 2 : _____ € n° 3 : _____ € Nom de banque :

Espèces : _____ € Chèques Vacances (ANCV) : _____ € Coupons Sport (ANCV) : _____ €

Cocher si vous souhaitez recevoir une attestation de règlement. ☐

DOSSIER D'INSCRIPTION à adresser chez M. Jacques PEREZ - 38 allée des Primevères - 91390 - Morsang sur Orge,
ou à déposer dans la boîte aux lettres de la GV dans l'entrée du gymnase ROUSSEAU.

1. Pages 1 et 2 signée concernant le questionnaire de santé, le droit à l'image et le règlement intérieur ;
2. Le règlement total de l'adhésion ;
3. Une photo d'identité récente avec vos nom et prénom indiqués au verso ;
4. Une enveloppe timbrée à votre adresse, pour recevoir votre badge ;
5. Un certificat médical, si nécessaire en fonction des réponses au questionnaire de santé (page 3) ;
6. Un formulaire de prescription médicale (page 4) pour inscription à l'APA.

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Je soussigné (Nom, prénom)

-1- atteste avoir répondu négativement à **toutes** les rubriques du questionnaire de santé (page 3) ce qui me dispense de présenter un certificat médical d'aptitude. ☐

-2- Dans le cas contraire, je joins un certificat médical d'aptitude. ☐

À Le/../.... Signature

UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES - DROIT À L'IMAGE

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives.

Chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de modification, d'effacement sur ses données qu'il peut exercer par courrier électronique à gv-morsang@gmail.com et à contact@ffepgv.fr

L'association de Gymnastique Volontaire de Morsang sur Orge est susceptible de publier, d'exposer, de diffuser des photos et vidéos prises dans le cadre de ses activités notamment via son site internet : www.gvmorsang.com.

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas l'association de Gymnastique Volontaire de Morsang sur Orge à capter mon image et à la réutiliser dans le cadre de ses activités sportives à but non lucratif.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

À Le/../.... Signature

REGLEMENT INTERIEUR DES GYMNASES ET DE LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Les associations et leurs adhérents fréquentant les gymnases s'engagent dans l'intérêt commun, à veiller à la sauvegarde des lieux, des matériels et à se conformer aux différentes règles de sécurité dont celles dépendantes des instructions gouvernementales, fédérales et municipales.

Les gardiens de gymnase sont chargés de faire appliquer le règlement en vigueur dans l'enceinte des gymnases.

Les vestiaires sont disponibles à l'arrivée comme au départ ; il est interdit de se changer dans les couloirs.

L'association décline toute responsabilité quant aux objets de valeur laissés dans les vestiaires.

Les séances ne peuvent avoir lieu qu'en présence ininterrompue d'un animateur mandaté par l'association.

Les horaires sont impératifs, il est conseillé d'arriver en avance.

Le badge « G.V. Morsang » doit être accessible et présenté lors des vérifications.

Les téléphones sont en mode silencieux et rangés dans les sacs.

Le cahier d'émargement est renseigné et signé à chaque séance.

Les chaussures portées à l'extérieur sont rigoureusement interdites dans les salles d'expression.

Porter des chaussures de sport, (baskets de préférence) en parfait état de propreté, appropriées au revêtement de sol.

Pour des questions d'hygiène et de sécurité les pieds-nus et les chaussons de gymnastique sont interdits.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

À Le/../.... Signature

AUTORISATION PARENTALE POUR UN MINEUR

Je soussigné (Nom, prénom)

demeurant (adresse)

(rayer les mentions inutiles) père, mère, tuteur, tutrice

de l'enfant (Nom, prénom) né(e) le/../.. à

et disposant du plein exercice de l'autorité parentale sur cet enfant, l'autorise à pratiquer les activités proposées par l'association de Gymnastique Volontaire de Morsang sur orge pour la saison 2025 2026

À Le/../.... Signature

ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE MORSANG SUR ORGE

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Volet à conserver - ne pas joindre au dossier

Publié par l'Arrêté du 20 avril 2017 exigé pour le renouvellement d'une licence sportive au JORF n°0105 du 4 mai 2017

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport, le certificat médical n'est plus obligatoire.

L'adhérent doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé (à signer en page 3) ou, à défaut, remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non.

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Durant les 12 derniers mois :	Oui	Non
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme)		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord du médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		

À ce jour :

7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions : il n'y a pas de certificat médical à fournir.

En revanche, si vous avez répondu « OUI » à une ou plusieurs questions, il faut consulter un médecin, lui présenter ce questionnaire et demander un certificat médical d'aptitude.

ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE MORSANG SUR ORGE

ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

Formulaire de prescription à la disposition du médecin traitant

Je soussigné (Nom du médecin) :

préconise une activité physique et/ou sportive adaptée à (Nom du patient) :

pendant (durée) :, à moduler en fonction de l'évolution des aptitudes du patient.

Préconisation d'activité et recommandations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nb. La dispensation de l'activité physique adaptée ne peut pas donner lieu à une prise en charge financière par l'assurance maladie.

À le Signature	Cachet professionnel
----------------------	----------------------

1 Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD

Type d'intervenant(s) appelé(s) à dispenser l'activité physique (en référence à l'Article D. 1172-2 du Code de la santé publique, le cas échéant, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire :

2 Concerne les titulaires d'un titre à finalité professionnelle, d'un certificat de qualification professionnelle ou d'un diplôme fédéral, inscrit sur arrêté interministériel qui ne peuvent intervenir dans la dispensation d'activités physiques adaptées à des patients atteints de limitations fonctionnelles modérées que dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire (cf. annexe 4 de l'instruction interministérielle n°

DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée)

